



DEPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 13 FÉVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi treize février à 19 heures 30, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Pascal ROSELIER, Maire.

Conseillers en exercice : 26	Présents : 18	Votants : 21
-------------------------------------	----------------------	---------------------

Présent.es :

Pascal ROSELIER, Marie-Christine TALMONT, Maurice POUILLAUDE, Marie-Pierre PICAUT, Nathalie PICAUD, Didier LE GAILLARD, Franck LORIC adjoint.es au Maire, Isabelle LAURENT, Jean-Pierre RIQUELME, Anne JOUANNIC, Monique BOURALY, Mikaël MARZIN, Stéphanie LE TOQUIN, Véronique LAMOUR, Ghislain CANTE, Karine LE NET, Séverine PUISSANT, Emilie LORIC.

Absent.es excusé.es ayant donné pouvoir :

Morgane LE TOHIC à Marie-Christine TALMONT
Tristan CAMPS à Nathalie PICAUD
Romy LE HOUEZEC à Marie-Pierre PICAUT

Absent.es excusé.es sans donner pouvoir :

David TALMONT
David DENIS
Sonia LE PALLUD
Yoann LE FICHER
Gabin MOISDON

Secrétaire de séance : Maurice POUILLAUDE

Date de convocation du Conseil municipal : 6 février 2026

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Adoption du projet Culturel, Scientifique, Éducatif et Social (PCSES) de la médiathèque-ludothèque
Délibération 2026_04
Nom.Actes (8.9)

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Code du patrimoine, notamment son article L. 310-6 relatif aux orientations générales de la politique documentaire des bibliothèques territoriales ;

Vu la loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique ;

Vu le Projet Culturel, Scientifique, Éducatif et Social (PCSES) élaboré pour la médiathèque municipale ;

Considérant que le PCSES définit les orientations stratégiques, documentaires, culturelles, éducatives et sociales de la médiathèque pour les années à venir ;

Considérant que ce document constitue un cadre de référence pour le développement du service public de la lecture publique et pour les partenariats avec les acteurs culturels, éducatifs et sociaux du territoire ;

Considérant qu'il convient, conformément au Code du patrimoine, de présenter ces orientations devant l'organe délibérant et de les formaliser par une délibération ;

Ceci étant exposé,

Madame Nathalie PICAUD, adjointe déléguée à la Communication, à la Culture et au patrimoine présente le rapport suivant :

Le service Médiathèque soumet son Projet Culturel, Scientifique, Éducatif et Social (PCSES).

Ce projet d'établissement définit les orientations stratégiques, documentaires, culturelles, éducatives et sociales de la médiathèque-ludothèque pour les années à venir, au sein du futur pôle culturel.

Le PCSES constitue un document-cadre de référence. Il précise les missions de la médiathèque-ludothèque, ses publics, ses axes de développement, ainsi que les partenariats culturels, éducatifs et sociaux envisagés sur le territoire. Il servira également de socle pour la mise en œuvre du plan d'action et pour l'accompagnement du projet par les partenaires institutionnels, notamment la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** le Projet Culturel, Scientifique, Éducatif et Social (PCSES) annexé à la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 16/02/2026

Reçu en préfecture le 16/02/2026

Publié le

Berger
Levisault

La délibération est adoptée à l'unanimité par un vote à main levée

ID : 056-215601402-20260213-DEL_2026_04-DE

*Fait et délibéré à Moréac,
Le 13 février 2026*

*Maurice POUILLAUDE,
Le secrétaire de séance,*



*Le Maire,
Pascal ROSELIER*

